

**Arrêté temporaire n°26-AT-0042
Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

RUE DES TUILERIES ET PLACE DU MAIL

Le Maire de Sèvremont,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment l'article R. 411-8,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU la demande en date du 18/03/2026 émise par l'Union Nationale des Parachutistes représentée par Monsieur Albéric de Rambures aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,

CONSIDÉRANT qu'un hommage aux combattants de DIEN BIEN PHU rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 09/05/2026 RUE DES TUILERIES et PLACE DU MAIL,

ARRÊTE

Article 1

Le 09/05/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- La circulation des véhicules est interdite le matin de 10h00 à 11h00, RUE DES TUILERIES. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains, véhicules relevant de l'organisation de l'événement, véhicules de police et véhicules de secours.
- Le stationnement sur la PLACE DU MAIL sera réservé à l'Union Nationale des Parachutistes, anciens combattants de Dien Bien Phu dans le cadre de leur manifestation sur la journée ;

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, l'Union Nationale des Parachutistes .

Article 3

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 01 avril 2026

Le Maire de Sèvremont



Jean-Louis ROY

DIFFUSION:

- Union Nationale des Parachutistes
- Le Maire de Sèvremont
- HERVOUET France
- SOVETOURS
- Gendarmerie Pouzauges
- Poste Pouzauges
- SCOM 85
- Centre de secours - Pouzauges
- Maire délégué de Saint-Michel-Mont-Mercure
- Car du Bocage

- *Transport scolaire Pouzauges*
- *Commune de Sèvremont*

ANNEXES:

demande d'arrêté de circulation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION

Document à remplir en ligne et à renvoyer par courriel à communication@sevremont.fr
au plus tard 1 mois avant la manifestation (3 mois en cas de demande d'éclairage public)

LES INFRASTRUCTURES ET LE MATERIEL MIS A DISPOSITION
PAR LA COLLECTIVITE DEVRONT ETRE RENDUS PROPRES EN BON ETAT

Votre demande

Type d'organisateur Association Entreprise Particulier
Nom de l'organisateur Union Nationale des Parachutistes - Section 850
Prénom NOM de son représentant Albéric de Rambures
Téléphone et/ou adresse électronique 06.01.76.13.10 – alberic2rambures@gmail.com
Salle(s) ou espace(s) souhaité(s) Espace devant le monument aux morts et salle des fêtes de Saint Michel Mont Mercure
La manifestation (NOM de l'évènement) Hommage aux combattants de DIEN BIEN PHU
a lieu du samedi 9 matin en matinée à Choisissez un élément.
au Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. à Choisissez un élément.

Occupation du site
du 09/05/2026 à Choisissez un élément.
au Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. à Choisissez un élément.

Nombre de personnes prévues entre 70 et 150 maximum

Caractère de la manifestation
 sportive culturelle festive commerciale prévention/santé vide-greniers humanitaire
 protocolaire autres - préciser : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Contrat d'assurance couvrant votre évènement
Compagnie AGPM
Numéro de police 1248488-3-A/31-01
Merci de joindre l'attestation d'assurance à votre demande

CADRE RÉSERVÉ à la Mairie de Sèvremont

Accord favorable Refus : les services de la Mairie vous informeront des raisons de son refus

Date : 19/03/2026

Vos besoins

Organisation d'un repas Oui Non
Si oui, un état des lieux entrant et sortant sera effectué par un agent communal.

Défilé / déplacement de la manifestation Oui Non
Si oui, vous devez nous fournir l'itinéraire précis et les horaires de début et de fin.

Modification de la destination de la salle mise à disposition Oui Non
Si oui, la Mairie devra obtenir en amont l'autorisation de la Préfecture.

Vente de boissons Oui Non
Si oui, la Mairie vous transmettra un document pour la demande de débit de boissons.

Passage de votre manifestation sur des voies publiques Oui Non

*Si oui, précisez sur quelle(s) voie(s) : **espace devant le monument aux morts, sur la route***

La Mairie préparera un arrêté de circulation si nécessaire.

Passage de votre manifestation sur des terrains / voies privé(e)s Oui Non

Si oui, c'est à vous de demander l'autorisation aux propriétaires des terrains / voies concerné(e)s.

Eclairage public Oui Non

Si oui, précisez sur quelle(s) voie(s) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

***A demander 3 mois avant la manifestation** car chaque intervention exceptionnelle (en dehors des visites de maintenance programmées) est facturée par le SYDEV à la commune.*

Ganivelles

Oui : précisez le nombre de ganivelles souhaité : **Ganivelles nécessaires pour barrer la route aux véhicules**
précisez le lieu de livraison souhaité : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Non

La commune peut mettre à votre disposition 60 ganivelles (sous réserve de disponibilité)

Bacs à ordures ménagères et emballages

Oui : précisez le nombre de bacs d'ordures ménagères souhaité : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
précisez le nombre de bacs pour les emballages souhaité : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Non

Le dépôt des cartons et des verres restent à votre charge (colonnes ou déchetterie)

Déplacement de la masse mobile (complexe sportif du Mont Mercure) Oui Non

La manipulation est effectuée par les agents des services techniques

Possibilité de prêt de matériel de signalisation temporaire par la collectivité (sous réserve de disponibilité).

Raccordement en eau potable et en eaux usées Oui Non

Nécessité d'un coffret électrique

Oui : précisez le matériel branché : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
précisez la puissance : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
précisez le nombre de phases : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Non

Apport en moyens humains et matériels de la collectivité

La collectivité peut vous apporter de l'aide humaine et matérielle, sous réserve d'en faire la demande 3 mois avant la manifestation.

Intervention souhaitée du Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. **à** Choisissez un élément.

au Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. **à** Choisissez un élément.

impérativement durant le temps de travail des agents, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h15

Nombre d'agents nécessaires : Choisissez un élément.

Type de matériel nécessaire : Tracteur Tractopelle Remorque

Cliquez ici pour attester de l'exactitude des renseignements fournis

Date : **18/03/2026**

CADRE RÉSERVÉ aux services techniques

Accord favorable pour vos besoins techniques
 Refus partiel ou total de vos besoins techniques (*les services techniques prendront contact avec vous*)

Date : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.